



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOREX ALFA

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation

Nom du produit: ECOREX ALFA
Type de biocide: Insecticide pour insectes volants et rampants

Utilisation de la substance ou préparation Insecticide

Identification de la compagnie

Compagnie mettant le produit sur le marché: MYLVA S.A.
Via Augusta, 48
08006- BARCELONA
Téléphone: +34 93 415 32 26 Fax: +34 93 415 63 44
e-Mail: mylva@mylva.eu

Numéro d'appel d'urgence: + 33 (0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]



ATTENTION

Toxicité aiguë. Catégorie 4.
Aquatique aiguë. Catégorie 1.
Aquatique Chronique. Catégorie 1.

Phrase(s) H:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient isothiazolones. Peut produire une réaction allergique.

Phrases de sécurité:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver des mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer les résidus du produit et de son récipient avec toutes les précautions possibles.

Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANT

Composition	Alfacipermethrin	6.5%
	Tetramethrin	3.5%
	P.B.O (Pyperonil butoxide)	17.5%
	Excipients	csp 100%



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOREX ALFA

Composants Dangereux

CAS Num.	NOM	CLASSIFICATION R1272/2008 (CLP)
67375-30-8	Alfacipermethrin	Toxicité aiguë, catégorie 3. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3. Catégorie aquatique aiguë 1. Aquatic Chronic Catégorie 1 H301 H373 H335 H410
7696-12-0	Tetrametrina	CLASSIFICATION R1272/2008 (CLP) Catégorie aquatique aiguë 1. Aquatic Chronic Catégorie 1 H410
51-03-6	PBO	CLASSIFICATION R1272/2008 (CLP) Catégorie aquatique aiguë 1. Aquatic Chronic Catégorie 1 H410

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Soyez sûr d'enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon, sans frotter. Si nécessaire, déplacez à accidentel à l'hôpital et apporter le contenant ou l'étiquette. Conseils thérapeutiques pour les médecins et personnels de santé: un traitement symptomatique. Ne jamais laisser une personne sans lui porter secours.

EN CAS D'EMPOISONNEMENT APPELER ORFILA : + 33 (0)1.45.42.59.59

conseils thérapeutiques

En cas d'ingestion, la décontamination digestive selon la conscience. Donne une solution aqueuse de charbon actif et du sulfate de sodium une solution saline cathartique. Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité Non

Agents d'extinction appropriés

Eau pulvérisée ou mousse résistante à alcool (ne pas utiliser de jet d'eau direct), poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

Risques particuliers pendant l'extinction du feu

Les produits chimiques en combustion peuvent être toxiques et/ou irritants. Des mesures doivent être prises pour prévenir la filtration dans le sol et la propagation incontrôlable des agents d'extinction polluants.

Équipement de protection contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger de la fumée ainsi que des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate Porter un équipement de protection respiratoire approprié.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines aussi bien que du sol.

Mesures de nettoyage

Éviter la dispersion avec l'aide de sable, de terre ou de terre diatomique, etc. Recueillir le matériel répandu dans des contenants hermétiques, spécialement marqués. Le produit recueilli doit être éliminé conformément à la réglementation locale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOREX ALFA

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE

Instructions particulières de stockage

Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Tenir éloigné de la lumière et de l'humidité.

Matériel d'emballage approprié Bottes en polyéthylène.

Nous vous conseillons de conserver le produit à une température de préférence comprise entre 5°C et 40°C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITE D'EXPOSITION

Limites maximales d'exposition pour les professionnels

Non déterminé.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire avec filtre.

Protection des mains

Porter des gains de protection en nitrile.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protection latérale ou protection frontale.

Protection de la peau

Porter un équipement de protection approprié.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Le produit doit être manipulé et stocké conformément à la réglementation locale. Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Apparence:	Liquide opaque
Couleur:	Blanc
Odeur:	non appréciable
Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement	
Point de fusion:	N.A.
Point d'ébullition:	> 100°C
Solubilité dans l'eau:	Dispersable
Propriétés explosives:	N.A.
Intervalle de distillation:	N.A.
Pression de vapeur:	N.D.
Densité relative à 20 °C :	1,02 – 1,05 g/ml.
pH solution 1%:	3, 0– 7,0
Viscosité (20 r.p.m. T-E, 20 °C):	>10 mPa.s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Conditions à éviter

Sensible à la lumière et à l'humidité.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOREX ALFA

Matériel à éviter

Agents oxydants puissants, acides puissants, bases puissantes.

Décomposition dangereuse des produits

Aucune.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUE

Orale	DL ₅₀ > 4.000 mg/kg.	(rat)
Cutanée	DL ₅₀ > 8.500 mg/kg.	(rat)
Inhalation	N.D.	

EFFETS DANGEREUX SUR LA SANTÉ

Yeux et peau

Alphacypermethrin Minimalement irritant

EFFETS CHRONIQUES À LONG ET COURT TERME

Sensibilisation	aucun des ingrédients actifs n'est mutagène
Cancérogénicité	aucun des ingrédients actifs n'est mutagène
Mutagénicité	aucun des ingrédients actifs n'est mutagène
Toxicité pour la reproduction	aucun des ingrédients actifs n'est mutagène

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Mobilité	N.D.
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
Bio-Accumulation	N.D.

13. CONSIDERATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Mise au rebut du produit

Observer la réglementation sur les vêtements et les mesures de protection. humidifier soigneusement le matériel solide pour prévenir les brûlures.

Utiliser de l'eau carbonatée ou savonneuse pour nettoyer le sol et les objets contaminés.

Ne pas jeter les eaux de rinçage dans les égouts ou dans l'environnement. Recouvrir le produit avec un matériel absorbant tel que du sable, de la terre ou de la terre diatomique pour empêcher sa propagation.

La couche de sol très polluée doit être éliminée jusqu'à obtention d'une couche propre. Utiliser un conteneur de sécurité approprié afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Le produit NE DOIT PAS ÊTRE éliminé dans les réseaux municipaux d'assainissement, ni dans les égouts ou rivières

Le traitement ou la mise au rebut doit être effectué conformément aux lois en vigueur. Le produit répandu ne peut pas être réutilisé et doit être éliminé. Il doit être éliminé dans un centre de collecte des déchets autorisé.

Mise au rebut du récipient

Les récipients vides doivent être éliminés auprès d'un distributeur autorisé

"Le propriétaire final de résidus de récipients et de récipients à usage industriel et commercial, doit les conserver conformément aux conditions établies à l'article 12 de la loi espagnole sur les récipients et résidus 11/1997"

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Considérations particulières

Utiliser des récipients incassables, en s'assurant qu'ils soient sécurisés et étiquetés selon la réglementation en vigueur.

Miscibilité à l'eau	Dispersable.
Numéro UN	3082
Classe	9



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOREX ALFA

Groupe d'Emballage III
Catégorie de danger 90

Classification pour le transport par voie ferrée/route RID/ADR:

Dénomination: Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, (Alphacyperméthrin 6.5%, Tetraméthrin 3.5%, PBO 17.5%).

Informations supplémentaires: Insecticide de faible nocivité

Quantités limitées: LQ7

Classification pour le transport maritime, code-IMDG:

Dénomination: Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, (Alphacyperméthrin 6.5%, Tetraméthrin 3.5%, PBO 17.5%).

Informations supplémentaires: Insecticide de faible nocivité

Polluant marin.

Classification pour le transport aérien IACO/IATA

Dénomination: Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, (Alphacyperméthrin 6.5%, Tetraméthrin 3.5%, PBO 17.5%).

Informations supplémentaires: Insecticide de faible nocivité

Non autorisé pour le transport aérien.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases-H- citées au paragraphe 3

Classification CLP 1278/2008.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisation recommandée

Lire soigneusement l'étiquette avant utilisation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Suivre les instructions d'utilisation afin de prévenir les risques sur les personnes et l'environnement.

Les informations énoncées ci dessus sont fondées sur les connaissances et sur la bonne exécution des fichiers de données de sécurité de produit des fabricants de matières premières. Néanmoins, elles ne peuvent être interprétées comme une garantie pour toute propriété particulière du produit. Par conséquent, seul l'utilisateur est responsable de décider de la convenance ou de l'utilité des informations fournies.